Quarantième année. — N° 2. Un numéro : *dix centimes.* Mardi 4 Janvier 1881.

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an. . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an. . . . . 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :
A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ;
A. EWIG, Rue Fléchier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.
Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
3 Janvier 1881.

L'année 1880.

« Il faut aboutir, » disait M. Gambetta en ouvrant la session de janvier. A quoi a-t-on abouti ? Au point de vue des affaires, quelles lois utiles ont été votées ? La loi sur la marine marchande, qui est d'un intérêt national, est sortie informe de la Chambre des députés et s'est arrêtée dans les couloirs du Sénat ; en attendant, notre commerce maritime est nul, nos navires pourrissent dans les ports ou se vendent à des prix dérisoires, les armateurs se ruinent, les capitaines renoncent à la mer, les matelots végètent dans la misère et les ouvriers errent sans ouvrage sur les quais.

La Chambre a montré une inexpérience profonde dans la discussion de la loi sur les douanes ; elle a voté un ensemble de dispositions contradictoires et incohérentes ; la loi est à refaire par le Sénat, qui n'a pas encore débrouillé cet inextricable écheveau.

Le budget ne fait qu'imposer aux contribuables des charges sans cesse plus lourdes.

En laissant de côté la dette publique, la guerre et la marine, nos dépenses ont augmenté de 511 millions, de 1871 à 1880.

Les fonctionnaires, sous la République, coûtent aux contribuables 61 millions de plus que sous l'Empire.

On s'est beaucoup récrié, en 1871, quand les Prussiens ont demandé à la France envahie une rançon de cinq milliards ; ce chiffre paraissait monstrueux ; après dix ans de paix, nous en sommes arrivés à payer chaque année près de cinq milliards.

Le décompte en a été fait par l'*Economiste français*, journal républicain, fort compétent dans les questions financières.

Il arrive au chiffre général de 4 milliards 713,155,629.

Près de cinq milliards !

Inexpérimentés en affaires, les républicains ont-ils pris leur revanche sur le terrain politique, le seul où ils se complaisent ?

La République se vante d'être le régime de toutes les libertés ; quelle liberté nous a-t-elle donnée ?

La liberté de réunion ? La Chambre a voté une loi qui établit en cette matière le système de l'arbitraire gouvernemental ; le ministère entend autoriser les réunions de ses amis et interdire les autres ; cette loi n'est pas encore votée par le Sénat.

La liberté de la presse ? La République, pour venger ses crocheteurs, a fait en un mois plus de procès de presse que la Restauration en quinze ans. Une loi est en préparation, loi si draconienne que tous les journalistes indépendants s'écrient : Laissez dormir votre liberté de la presse, ramenez-nous aux carrières.

La liberté d'association ? Le gouvernement nous l'avait aussi promise, il avait annoncé une loi, il y a renoncé, il a remplacé cette loi par l'exécution des décrets ; il a violé les domiciles, crocheté les serrures et commis contre les libertés les plus incontestables, les plus respectées, cette série de méfaits, qui, suivant l'expression du TIMES, *a jeté l'Europe dans la stupéfaction.*

Les rares survivants de la République libérale méditent une loi sur la liberté d'association ; ils sont voués aux dieux infernaux par tout le parti gouvernemental.

La magistrature a protesté contre l'application de décrets illégaux ; la Chambre vote une loi enlevant aux juges l'indépendance et l'impartialité.

La liberté d'enseignement ? Nous l'avons vue fouler aux pieds par l'odieux article 7, et quand le Sénat a rejeté cette conception fameuse de M. Ferry, le gouvernement a répondu par les décrets du 29 mars.

Les conseils académiques ont achevé pour les colléges libres l'œuvre de persécution ; l'année dernière, l'enseignement supérieur avait vu restreindre sa liberté par la loi contre les Universités catholiques ; cette année, la liberté de l'enseignement secondaire a été atteinte, les colléges autrefois dirigés par les Jésuites sont fermés l'un après l'autre, et une loi nous est annoncée qui fermera la plupart des autres établissements libres.

La liberté de l'enseignement primaire est méconnue par cette loi que vient de voter la Chambre, loi prescrivant l'obligation et chassant Dieu de l'école.

La liberté de conscience ? C'est la grande ennemie ; c'est elle que la République assiége ; et, pour l'investir plus étroitement, elle a emporté les forts qui abritaient les autres libertés.

La hardiesse du journaliste et l'indépendance du magistrat, la force que donne l'association, l'éducation libre et chrétienne, ont été traitées en ennemies, parce qu'elles protégent la liberté de conscience ; le but poursuivi, le but suprême, est d'enlever à la France sa foi religieuse, c'est de la *déchristianiser*. L'œuvre maçonnique est en bonne voie, et Satan se croit déjà vainqueur. N'a-t-il pas fait enlever les crucifix ?

La victoire de Satan s'affirme par l'abaissement des caractères et la corruption des mœurs. Le démon de l'impureté compte de si nombreux adorateurs, qu'il voit dans toutes les mains les journaux inspirés de son esprit. La presse républicaine est remplie d'histoires graveleuses, et de ce fumier est sortie une presse immonde inconnue jusqu'alors ; il a fallu, pour la désigner honnêtement, recourir à un mot savant, aujourd'hui passé dans la langue courante, l'année 1880 a abouti à la presse pornographique. Les journaux républicains ont protesté eux-mêmes contre l'apparition de cette presse. Est-ce dégoût ? est-ce peur de concurrence ? Cette presse se vend librement, elle se donne pour rien.

A côté d'elle pullule une autre industrie, celle des joujoux immoraux. Il s'est trouvé des industriels pour corrompre jusqu'à ces jouets de l'enfance ; le scandale est si grand, que le *Temps* signale à la police ces vendeurs de bibelots qui « trafiquent tout haut publiquement de la bestialité des badauds et lancent leur boniment aux oreilles des passants, des jeunes filles, des enfants, comme ils leur jetteraient à la figure un peu de l'eau sale du ruisseau. »

« Je dis qu'il est impossible, continue le chroniqueur du *Temps*, que ces débits de drôleries cyniques continuent. Je dis que les kermesses flamandes les plus affolées et les plus ivres de bière et de brandevin avaient leurs *rydecks* pour ces sortes de commerces. Je dis que cette fête du jour de l'an, cette fête de l'enfance, a sa tare si elle a ces écœurements. Je dis que le flot de boue monte, monte, et que c'est trop, et qu'il faut prendre garde et que nous avons besoin d'une voirie morale. Pour que le foyer soit sain, il faut que la rue soit propre. »

Voilà donc où aboutit cette année 1880. Ah ! les républicains ont raillé le 24 mai et « l'ordre moral », ils peuvent se vanter d'avoir inventé l'ordre immoral. L'année qui vient de se terminer a sa caractéristique dans l'emblème à la mode, il lui appartenait de glorifier le petit cochon qui orne ou plutôt déshonore les boucles d'oreilles et les bracelets des élégantes républicaines. En 1794, on portait de petites guillotines, emblèmes du sang ; en 1880, on portait des petits cochons, emblème de la corruption.

Quelle eau lavera cette souillure, quel feu purifiera cette corruption ? Louise Michel s'écrie, en parlant de Gambetta : « On ne discute pas avec celui qui est au pouvoir, quel qu'il soit ; quand les cochons sont gras, *on les tue.* » Voilà tout !

Est-ce de là que viendra le châtiment ?

H.-A. MARTIN.

Chronique générale.

L'*Agence Havas* rend compte en ces termes des réceptions officielles :

Les réceptions du 1er janvier à l'Elysée ont eu lieu conformément au programme.

Le Président de la République a reçu le matin les bureaux du Sénat et de la Chambre, et leur a rendu immédiatement après leur visite.

1

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA PIÈCE DU PROCÈS

Par Louis COLLAS.

I

A l'est du Havre, dans la direction de Sainte-Adresse, s'élèvent des hauteurs où l'on jouit d'une vue magnifique : d'un côté, c'est la ville et le port avec ses bassins et sa forêt de mâts ; de l'autre, c'est la pleine mer avec ses horizons sans bornes. Là sont disséminées, au milieu des massifs de verdure, de splendides habitations dans lesquelles les armateurs et les princes de la finance ont épuisé toutes les inventions du luxe moderne. Dans les jardins et les serres, s'épanouissent les fleurs des climats exotiques ; les essences les plus précieuses des îles et de l'équateur sont prodiguées dans les meubles et les boiseries. Des bronzes, des tableaux de prix, des draperies dignes des palais des rois y charment les regards. Ce sont des demeures vraiment seigneuriales que l'art et la nature embellissent à l'envi.

Mais il y a aussi, sur cet incomparable plateau d'Ingouville, des maisons plus modestes où de petits rentiers, des commerçants assez aisés pour vivre de leurs économies, des fonctionnaires en retraite, viennent chercher la tranquillité et le bon air sous l'ombrage des grands arbres.

La villa Prangel, ainsi nommée de celui qui l'avait fait construire, était bâtie dans d'humbles proportions, mais la situation était délicieuse, et du jardin le regard embrassait, avec l'entrée du port, une vaste étendue d'eau, tandis que vers le sud il se perdait dans un horizon de verdure.

Sur le seuil de cette habitation, une jeune fille, dans l'attitude de l'attente et d'une anxiété, interrogeait la route du regard, lorsque lui apporta un télégramme qu'elle lut avec l'expression du désappointement.

— Angélique, dit-elle à la servante qui tricotait dans l'embrasure de la cuisine, mon père ne rentrera pas ce soir.

Elle prit un livre pour abréger les temps en attendant l'heure du repas. Grande, proportionnée, elle avait un port de reine ; ses beaux yeux noirs réflétaient l'intelligence, l'énergie et la bonté. Sa bouche avait un sourire d'un charme irrésistible. Tous les traits du visage, aux contours nets et précis, semblaient indiquer la volonté qui ne se laisse guider que par des mobiles élevés ; à voir cette physionomie ouverte, distinguée, sympathique, on devinait que jamais un souffle d'un ordre vulgaire ne pouvait avoir passé sur cette aimable jeune fille.

Lorsque le repas fut servi, elle se mit à table pour la forme, car elle toucha à peine aux plats que la vieille servante déposa devant elle, puis monta dans sa chambre. Pendant que l'obscurité envahissait la villa, elle s'approcha de la croisée et s'y laissa aller à de muettes rêveries, les regards tournés vers la ville du Havre, qui se montrait comme enveloppée d'une nappe de lumière. Une rafale fit brusquement osciller les becs de gaz et secoua les arbres d'Ingouville ; le temps, qui avait été magnifique pendant la journée, changeait brusquement ; des essaims d'oiseaux de mer volaient éperdus le long du rivage avec des gémissements d'effroi ; des tourbillons de nuages bas et rapides voilèrent les étoiles ; les éclats du tonnerre se mêlèrent au bruit des vagues qui déferlaient avec fureur sur les rochers des falaises. La jeune fille admirait la grandiose horreur de la tempête ; à la lueur des éclairs qui sillonnaient à chaque instant l'obscurité, son regard suivait le mouvement des vagues, dont les crêtes écumantes se ruaient les unes sur les autres, et songeait, le cœur serré, aux barques surprises par l'ouragan.

Il ne tarda pas à s'apaiser, et il touchait à sa fin, lorsqu'elle fut arrachée à sa contemplation par les aboiements de l'épagneul qui veillait à la garde de la maison. Ces aboiements prirent une telle persistance qu'elle appela la servante, couchée dans la pièce voisine, et, comme celle-ci tardait à se lever, elle descendit bravement l'escalier et ouvrit la porte. Le chien se précipita dans le jardin, où le bruit des pas trahissait la fuite du malfaiteur. Les aboiements redoublèrent, une lutte s'engagea dans l'obscurité, mais elle ne fut pas longue ; le fidèle animal poussa un cri douloureux, et resta étendu sur le sol.

La jeune fille survint alors, et, à la lueur fugitive d'un éclair, put voir un individu de petite taille qui escaladait la grille et s'enfuyait à toutes jambes. Sa sollicitude se porta immédiatement sur l'épagneul, et elle éprouva un véritable soulagement quand elle constata que le coup qui l'avait terrassé ne l'avait pas dangereusement blessé ; il tenait encore entre les dents un morceau d'étoffe détaché du pantalon de l'inconnu. Après l'avoir rapporté avec toutes sortes de précautions, elle visita soigneusement la maison ; rien n'y avait été enlevé, aucune porte, aucune fenêtre n'avait été forcée ; mais, le lendemain, des traces de boue laissées sur la muraille, l'écorce, déchirée en plusieurs endroits, de la vigne qui tapissait la façade, les branches brisées, prouvèrent qu'une tentative avait été faite pour s'élever jusqu'à l'étage supérieur et pénétrer dans l'habitation par la croisée ; l'alarme donnée par le chien avait seule empêché le succès.

— Après cet événement, se dit-elle, la tendresse

A une heure et demie, le Président a reçu le corps diplomatique.

Le nonce, Mgr Czacki, en son nom et au nom de ses collègues, a présenté à M. Grévy les vœux du corps diplomatique pour la prospérité de la France et celle du Président de la République.

M. Grévy a répondu à peu près en ces termes :

« Messieurs du corps diplomatique,

» Je suis profondément touché des sentiments que vient d'exprimer, au nom de vous tous, l'éminent prélat. Je vous remercie des vœux que vous avez manifestés en faveur de la prospérité de la France et aussi en faveur du Président de la République. »

Le Président a ensuite échangé les paroles les plus cordiales avec chacun des membres du corps diplomatique.

Les réceptions qui ont suivi ont été encore plus nombreuses que celles de l'année dernière.

Elles étaient terminées à trois heures.

***

Aux termes de la Constitution, les Chambres doivent se réunir en session ordinaire le second mardi de janvier qui tombera le 11.

Cette première séance sera présidée au Sénat par M. Gaultier de Rumilly, sénateur inamovible, doyen d'âge de la Chambre haute.

A la Chambre des députés, la présidence d'âge reviendra à M. Desseaux, député de la Seine-Inférieure.

Il est peu probable que les Chambres procèdent dans cette première séance au renouvellement de leur bureau ; on pense au contraire qu'on ne tiendra ce jour-là qu'une séance de pure forme et qu'on s'ajournera au bout de quelques instants au 20 janvier suivant pour élire les bureaux définitifs.

Cet ajournement sera motivé par le scrutin de ballottage des élections municipales qui aura lieu le dimanche 16 janvier.

***

Le Conseil supérieur de l'instruction publique a consacré sa séance générale du 26 décembre à l'examen d'un règlement concernant les brevets de capacité pour l'instruction primaire.

M. Cuissart, inspecteur primaire à Paris, a été nommé rapporteur de la commission.

Les projets de décret et d'arrêté renferment des modifications importantes à la législation actuellement en vigueur ; voici les principales :

1° Les brevets de capacité prendront les dénominations qu'ils avaient sous le régime de 1833, brevet élémentaire, brevet supérieur.

2° Le catéchisme et l'histoire sainte ne feront plus partie des matières de l'examen.

3° Les épreuves du brevet supérieur constitueront un seul examen. — Les séries sont abolies. — L'examen ne pourra plus être fractionné.

4° L'âge minimum des candidats est ramené à la limite unique de 16 ans au 1er janvier de l'année de l'examen.

5° Un certificat d'études pédagogiques ou professionnelles est constitué.

6° La dictée n'est plus éliminatoire et le mode de notation est changé.

***

Le *Mot d'Ordre* consacre à l'affaire Protot un long article qui se termine ainsi :

« Il y a là un enseignement qu'il faut recueillir, une leçon qu'il faut méditer. Et s'il arrive que, dans les temps de colère populaire, quelques souteneurs de l'ordre social soient adossés au mur, que le monde bourgeois ne se plaigne pas : cette fois encore, ce n'est pas le « lapin qui aura commencé ! »

***

Le conseil municipal a supprimé le traitement des aumôniers dans les hôpitaux du Midi et de Lourcine et dans les hospices de Sainte-Périne et de La Rochefoucauld.

C'est la mort laïque obligatoire !

***

Les Sœurs de l'hospice de Pourrières (Var) viennent d'être remplacées par des gardes malades laïques. Cette substitution républicaine commence à porter ses fruits : l'hospice n'a pas encore son personnel au complet. On y a installé une femme à qui on donne 30 fr. par mois au lieu de 10 fr. qu'on donnait aux Sœurs, et il a été impossible de lui trouver une compagne.

Mais voici ce qui est plus grave : le *Courrier du Var* publie les faits suivants :

« Une jeune domestique de 25 ans, Marie Pelet, atteinte de la petite vérole confluente, entra à l'hospice. C'était la première malade qui se présentait depuis la « laïcisation » du personnel.

» Une femme du pays promit de venir aider la directrice pour soigner la varioleuse, et s'acquitta, en effet, de sa mission avec un dévouement incontestable. Malheureusement la discorde se mit entre elle et la directrice de l'hospice ; on se sépara fort irrité, après force récriminations mutuelles, que la malade entendait de son lit.

» Un soir que les deux infirmières laïques se querellaient, suivant l'ordinaire, Marie Pelet eut besoin de se lever ; elle essaya de le faire seule. Une faiblesse la prit, et, personne ne venant à son secours, elle resta découverte sur son lit une partie de la nuit. Lorsque le médecin arriva, avec une infirmière nouvelle, la malade, que le froid avait saisie, était dans un état désespéré. Elle a été enterrée le 7 décembre.

» Deux jours après, un second malade, un vieillard, mourait également faute de soins. Joseph Lions, âgé de quatre-vingts ans, qu'on laissait toutes les nuits sans être veillé, bien que sa santé eût exigé des soins assidus, se laissa tomber de son lit dans la nuit. Il était seul dans sa chambre et il resta longtemps étendu sur le sol glacé. Les vieillards qui sont dans le dortoir de l'hospice entendirent enfin ses gémissements, et, bien que malades eux-mêmes, vinrent à son secours. Ils passèrent une nuit à son chevet, se relevant à tour de rôle, à défaut de l'infirmière, et reçurent son dernier soupir.

» Ces deux morts, survenant à si peu d'intervalle et frappant les deux *seuls* malades qui aient demandé les soins de l'hospice depuis le renvoi des Sœurs, ont causé à Pourrières la plus vive émotion. »

***

Mercredi, à Passy, des ouvriers maçons étaient occupés à faire disparaître les croix et les symboles religieux sculptés sur la façade de l'école récemment laïcisée.

Un groupe s'est formé autour des ouvriers, et en peu d'instants il y a eu là une centaine de personnes, dont les commentaires n'étaient pas favorables au système de persécution mis en vigueur par nos gouvernants. Bientôt les cris de : *A bas les décrets* ! *Vivent les crucifix* ! se sont fait entendre, et la foule est devenue si nombreuse — et si hostile — que les ouvriers ont été obligés de quitter leurs échafaudages. Il a fallu l'intervention d'une brigade de sergents de ville pour dissiper cet attroupement.

***

MORT DE BLANQUI.

Auguste Blanqui est mort le 1er janvier, à neuf heures du soir, chez un de ses amis, M. Martinet, demeurant 15, boulevard d'Italie, où il s'était fait transporter mardi dernier, lorsqu'il fut pris d'un malaise subit au sortir de la salle Ragache.

Rien n'est encore fixé au sujet des obsèques de Blanqui. Même après sa mort, ses amis ne veulent donner aucun détail sur ses derniers moments.

Né en 1805, à Nice, Blanqui vint de bonne heure à Paris et se lança dans la politique la plus militante. Combattant de juillet e 1830, il ne tarda pas à faire une guer acharnée au gouvernement de Louis-Philippe, et fut compromis de près ou de in dans tous les complots qui marquèren ce règne.

Avec Barbès et Martin Bernard, il s mit à la tête de l'insurrection du 12 mai 1839, et fut condamné à mort. Sa peine fut commuée en celle de la détention perpétuelle; la Révolution de février le délivra.

La part qu'il prit à la journée d 15 mai lui valut bientôt dix ans de prison u'il subit d'abord à Belle-Isle, d'où il réussit à s'évader. Repris, il fut transféré à orté, en Corse, puis déporté en Afrique, où il ne rentra en France qu'après l'amnistie de 1859.

Arrêté de nouveau, en 1861 omme chef de société secrète, il fut encore ondamné à quatre ans de prison.

On sait la part qu'il prit, août 1870, à l'échauffourée de La Villette, is à la journée du 31 octobre de cette m e année. Condamné pour ce chef, en 18 , par les conseils de guerre, il fut enfe é à Clairvaux, d'où il sortit l'année dernie après le décret de grâce dont il fut l'objet.

On n'a pas oublié enfi ue, nommé député à Bordeaux, il vit élection invalidée, et que, candidat à Lyon, il échoua au second tour contre M. Ballue.

Etranger.

ALLEMAGNE. — On écrit de Berlin :

« On a bien ri ici de l'accusation portée contre M. de Girardin. De tous les hommes, c'est lui qu'un gouvernement étranger et surtout l'Allemagne écarterait avec soin. M. de Bismark, en lisant le compte rendu de la séance française, s'est écrié : « Girardin ! il fait des paradoxes, mais pas d'espionnage ! Et puis il est si riche !!! »

AUTRICHE. — On mande de Vienne que les ultramontains aspirent à l'honneur d'imiter et même de dépasser M. de Baudry-d'Asson. Ils déclarent que le gouvernement penche trop vers les radicaux, que toutes les institutions sont menacées depuis que les Tchèques sont les maîtres de la situation, et ils préparent des scènes à la Chambre. Leur meeing n'a été qu'une longue plainte contre l'administration.

Ils sont très-appuyés par l'impératrice.

ITALIE. — On lit dans l'*Italie* :

« Bien que le Saint-Père donne ses audences comme d'habitude et qu'il vaque à es affaires, nous savons que son état de anté laisse quelque peu à désirer.

» Les médecins lui ont interdit d'aller à pied dans les jardins du Vatican. Quand il sort de ses appartements, il ne va plus qu'en voiture ou en chaise à porteurs. Il se sent très-faible. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Hier, a eu lieu au théâtre, sous la présidence de M. Combier, une seconde réunion électorale. Bien que ce fût dans un monument public, n'entrait pas qui voulait. M. le Maire donnerait-il la même latitude à ses adversaires ? Car il paraît qu'il en a, il le reconnaît ; la fréquence des réunions qu'il préside le prouve, et il tremble. Toute une catégorie d'ouvriers se prononce contre son administration, et le commerce lui fera défection complète. Celui-ci n'oubliera pas que M. Combier l'a sacrifié à son commissaire de police, qui a froissé sans motif aucun et dans un excès de zèle incompréhensible toute une classe de bons et excellents clients, et à cette époque de l'année où leurs visites eussent été si fructueuses.

M. Combier le sent et il travaille le peuple pour rétablir l'équilibre. Celui-ci ne s'y laissera pas prendre, car si le commerce n'a rien fait, il ne pourra faire valoir à son tour les ouvriers.

La question du marché, qui n'a pas été tranchée par l'administration, a causé un tort réel à nombre de campagnards qui n'ont

---

de mon père, déjà si facile à alarmer, sera toujours anxieuse loin de moi.

Sa pensée se reportait immédiatement sur celui qui ne vivait que pour elle.

La villa avait été louée par M. Albanel qui occupait un rang distingué, sinon parmi les maîtres de la parole, du moins parmi les membres les plus honorables du barreau de Paris. Le choix de cette campagne pouvait paraître bizarre de la part d'un homme qui n'était pas un des moins occupés des avocats de la capitale. Il s'y installait au commencement de la belle saison, et ne la quittait qu'en novembre après les vacances du palais. Pendant les premiers mois de villégiature, ses travaux le forçaient à faire presque tous les jours de la semaine le voyage de Paris, et il employait les heures du trajet à compulser les dossiers de ses clients. S'il se condamnait aux fatigues de cette locomotion perpétuelle, s'il s'imposait de lourds sacrifices de temps et d'argent, c'était pour obéir aux conseils des médecins qui avaient recommandé ce séjour pour sa fille, et parce qu'il avait pu constater les excellents effets de cette oasis verdoyante, du souffle vivifiant de la brise maritime sur la santé de son enfant adorée.

Veuf depuis peu de temps, il avait concentré sur Valentine toute sa puissance d'affection, ne se plaisait qu'à côté d'elle, était l'esclave de ses désirs, ne se plaignait que d'une chose, c'est qu'elle ne lui fournît pas davantage l'occasion d'exercer son dévouement. Aussi se résignait-il bien rarement à passer la nuit à Paris, et il avait fallu une considération bien sérieuse pour l'empêcher de revenir la veille à la villa.

Lorsque le soir il rentra, il n'était pas seul, un jeune homme l'accompagnait. Celui-ci avait une trentaine d'années, était mis avec goût, mais sans affectation d'élégance. Il était grand, de taille bien prise, et, sans avoir les traits absolument corrects, pouvait passer pour bel homme. Ses manières étaient aisées, son attitude trahissait un certain contentement de lui-même qui ne se remarquait pas au premier abord, non plus que quelque chose d'inquiet dans la physionomie. Somme toute, la première impression n'était pas défavorable, et ce n'était qu'après un examen attentif qu'on était conduit à faire ses réserves et à suspendre son jugement.

Valentine embrassa son père avec effusion, fit à l'étranger un accueil poli, mais laissa percer la contrariété de voir un tiers s'interposer dans l'intimité de la famille. Elle aurait voulu réserver pour le moment où elle serait seule avec son père le récit de ce qui s'était passé la veille, mais l'avocat qui l'observait avec une inquiète sollicitude la força par ses instances de satisfaire sa curiosité.

— Ah ! mon Dieu ! dit l'étranger, c'est moi qui en suis cause, moi qui voudrais à tout prix éloigner de vous, mademoiselle, impressions importunes ; c'est moi qui ai rete votre père à Paris.

— Ne vous le reproc pas, mon ami, dit M. Albanel, vous l'avez fait s une bonne intention ; il s'agissait d'une exc te affaire que vous ne vouliez pas me laisser nquer, vous ne pouviez prévoir ce qui est arr

— C'est vrai ; mai ne me le pardonnerais pas si mademoiselle Va ne devait en conserver un souvenir fâcheux à égard.

Ces paroles sem nt solliciter de la jeune fille une réponse aima mais elle venait de s'éloigner pour mettre la u aux préparatifs du repas qui occupait toute attention. L'avocat pressa M. Bocardet d'en p re sa part, mais il résista à ses instances, allé des affaires qui l'appelaient au Havre et la n té d'informer la justice de l'attentat dont la avait été le théâtre.

M. Albanel ompagna son hôte jusqu'à la porte du jardin. L ie avait détrempé la terre et fait disparaître que complétement les traces du malfaiteur pendant il remarqua sur une plate-bande l'e inte d'un soulier garni de clous, elle sem avoir été produite par le pied d'un enfant.

— C ns doute, se dit-il, un de ces vauriens trop n eux dans les ports de commerce. Par quel h étrange a-t-il choisi précisément la nuit r exception, j'ai été retenu à Paris, sans que je pusse moi-même le prévoir ?

Le potage fumait sur la table ; il s'assit à côté de sa fille. Le repas fut empreint de cette cordialité inaltérable qui régnait toujours entre ces deux êtres dont chacun ne songeait qu'au bonheur de l'autre.

— Ma chère Valentine, dit brusquement l'avocat, j'ai une cause importante à plaider.

— Devant quel tribunal, mon père ?

— Devant un tribunal terrible qui, je le crains bien, est un peu prévenu contre mon client.

— Et vous avez compté, pour triompher, sur les séductions de votre éloquence ?

— Ou plutôt sur ta raison.

— C'est un exorde par insinuation.

— Si je commence par te dire que M. Bocardet t'aime éperdument, tu n'en sera pas surprise, n'est-ce pas ?

Valentine se borna à sourire, sans qu'il fût possible de deviner ses réflexions.

— Mais, reprit M. Albanel, si j'ajoutais qu'il obtient de toi la réciprocité, tu protesterais peut-être.

— Allez toujours, mon père, dit-elle sans tenir compte d'un temps d'arrêt interrogateur ; on n'interrompt pas le plaidoyer d'un avocat ; je vous écoute.

(*A suivre.*) LOUIS COLLAS.

pas amené leurs produits et avaient cependant besoin de les écouler.

C'est la pratique des affaires et l'expérience qui manquent à nos édiles. Il est probable qu'ils ne l'oublieriaent pas une autre fois, si ce même cas se présentait et qu'ils fussent encore au pouvoir.

En 1875, dans un cas analogue, M. Lecoy, étant maire, avait fait publier, dès le 14 décembre, un avis informant les populations rurales que le marché de la ville de Saumur, à l'occasion des fêtes de Noël et du premier de l'an, serait avancé d'un jour.

M. Baudry, nouvellement ordonné prêtre, a été nommé second vicaire à Doué.

M. Léon Béchet a été nommé premier vicaire à Doué.

M. André Chalot, nouvellement ordonné prêtre, a été nommé vicaire au Puy-Notre-Dame.

M. Cholleau, vicaire à Saint-Sylvain, a été nommé vicaire à Montreuil-Bellay.

M. Dupuy, vicaire à Montreuil-Bellay, a été nommé vicaire à Saint-Sylvain.

M. Gustave Chalot, vicaire à la Varenne, a été nommé vicaire à Vernoil.

THOUARS.

Le 21 décembre, vers dix heures du soir, la femme du sieur Eugène Amirault, contremaître à l'usine de M. Chevalier, commune de Sainte-Radégonde, âgée de 40 ans, était allée voir son mari, quand tout à coup ses vêtements furent pris par un arbre vertical faisant 106 tours à la minute.

Cette malheureuse a été tuée instantanément, malgré la promptitude avec laquelle le mécanicien a pu arrêter le moulin, ce qui n'a pas demandé plus d'une minute.

— Mardi dernier, un détenu s'est suicidé dans des circonstances extraordinaires à la maison de détention de Thouars. Cet individu, âgé d'une trentaine d'années et qui, depuis quelque temps, paraissait avoir l'esprit dérangé, a réussi à s'étrangler avec un mouchoir qu'il avait lié à l'anse d'un baquet, après se l'être passé autour du cou. En se renversant en arrière, ce prisonnier est parvenu à mettre fin à ses jours; mais il était couché et non pendu, comme on l'avait cru d'abord.

CHATELLERAULT.

On affirme au *Courrier de la Vienne* que M. le principal du collége de Châtellerault, emboîtant le pas de M. Hérold, préfet de la Seine, ce grand *décrocheur* de crucifix, vient de *décrocher* le crucifix qui était dans le réfectoire de son établissement.

M. le principal de Châtellerault était un des trente juges qui ont *exécuté* le collége de Saint-Joseph de Poitiers.

Il était donc juge et partie.

Le 27 décembre, le nommé Riet, âgé de 61 ans, demeurant au village de Sainte-Marie, commune d'Evron (Mayenne), s'est étendu sur les rails du chemin de fer de l'Ouest, au-devant du train n° 1 qui arrivait à toute vapeur, près du poteau kilométrique n° 274, en la commune de Neau.

Le chef du train, qui s'en était aperçu, serra les freins et siffla au mécanicien pour renverser la vapeur et arrêter, ce qui ne put être fait qu'au bout d'environ 200 mètres de parcours.

On se rendit à l'endroit où Riet avait été aperçu. On y trouva le cadavre de ce malheureux qui avait été coupé en deux par les roues de la locomotive et des wagons.

Il résulte des renseignements recueillis que Riet ne jouissait pas, depuis près d'un an, de la plénitude de ses facultés intellectuelles.

On écrit de Clisson à l'*Union bretonne* :

« Le 23 décembre dernier, un grave accident est arrivé à Clisson. Deux hommes d'équipe poussaient un wagon de marchandises, quand, tout à coup, un train qui faisait une manœuvre pour accrocher ce wagon, le heurta assez violemment; les deux hommes d'équipe furent renversés, et l'un d'eux, nommé Mathurin Bonnet, tombant sur la voie, fut écrasé par le wagon qui lui passa sur le corps. Aux cris poussés par la victime, plusieurs personnes accoururent, mais tout secours était inutile: Bonnet avait été tué sur le coup.

» Cet accident a fortement ému tout le personnel de la gare de Clisson, où Bonnet jouissait de l'estime générale.

» Au moment où l'accident s'est produit, il faisait un temps affreux, le vent soufflait avec violence et la pluie tombait abondamment; le chef d'équipe qui commandait la manœuvre du train n'avait pas vu Bonnet et son camarade pousser le wagon lorsqu'il avait fait le signal réglementaire. »

La circulation monétaire en France.

L'administration de la Monnaie a publié récemment un tableau des plus instructifs. De 1795 au 31 décembre 1879, il a été fabriqué des espèces d'or et d'argent comme suit :

Désignation des types	Or	Argent
1re République (Hercule).....	»	106.237.255 »
Napoléon	528.624.440	887.830.055 50
Louis XVIII...	339.333.060	614.830.109 75
Charles X....	52.918.620	632.511.320 50
Louis-Philippe.	215.912.809	1.756.938.333 »
2e République 1848 : Génie pour l'or...	57.921.220	»
Hercule pour l'argent ...	»	259.628.845 »
Déesse de la Liberté....	370.361.640	199.619.436 50
Napoléon III..	6.151.961.600	626.294.792 »
3e République 1870 : Hercule pr l'argent.....	»	363.848.840 »
Déesse de la Liberté....	»	74.213,876 50
Génie pr l'or.	927.393.980	»
Total ...	8.611.827.560	5.511.952.873 85
Il a été retiré de la circulation :		
En or.....	71.082.860	
Et en argent..		222.166.304 75
Reste net..	8.620.744.800	5.389.787.550 60

Soit monnaie ayant cours : 13,910,531,359 fr. 60.

Les inondations.

Les épouvantables inondations dont l'Europe est en ce moment le théâtre ont causé des désastres inouïs en Belgique, désastres dépassant, à cette heure, 200 millions de francs.

A Liége, une inondation comme on n'en avait jamais vu de semblable a interrompu tous travaux.

Les désastres sont immenses. L'eau a atteint dans certaines rues 1m 50.

Les Belges résidant à Paris ont ouvert une souscription à laquelle s'associeront tous les Français qui n'ont pas oublié de quel esprit de fraternité nos voisins ont fait preuve vis-à-vis des soldats français en 1870.

En Hollande, les digues de Bois-le-Duc se sont rompues, dix-huit villages ont été inondés.

Faits divers.

Les derniers débats du Sénat français ont fourni à la presse italienne une excellente occasion pour se moquer de M. Ferry et de M. le préfet de la Seine. Le *Fanfulla* fait une proposition assez humoristique qu'il adresse au président du conseil, en lui conseillant de la faire voter sans perdre de temps; il y a urgence pour l'avenir de la laïcisation de la France.

Il sera composé, dit *Fanfulla*, une commission parlementaire chargée de revoir :

1° Les livres servant à l'enseignement des mathématiques pour substituer au +, dans les traités d'algèbre, un signe équivalent d'un caractère laïque.

2° Les cartes astronomiques, afin de substituer à la constellation *Croix du Sud*, la constellation *OEil de Gambetta* !

3° Les livres d'histoire, dans le but de modifier le récit des *croisades*.

4° Les règlements des écoles nautiques, afin de substituer un service laïque à celui des *croiseurs* et des *croisières*.

L'article est réussi d'un bout à l'autre; un bon point à *Fanfulla*.

***

M. Hérold, dont il est si tristement question depuis quelque temps, porte un nom qui suffirait à lui seul pour trahir l'origine étrangère du préfet de la Seine.

« Hérold », en langue allemande, signifie messager, *hérault*, et ce mot sert, en effet, de titre à un journal socialiste, le *Hérold*, qui se publie en Allemagne et dont un exemplaire fut trouvé dans les vêtements de l'un des assassins de l'empereur de Russie.

Mais, au surplus, le sang qui coule dans les veines de M. Hérold n'est-il pas, en réalité, du sang allemand? Voici ce que nous lisons dans les *Souvenirs d'un musicien*, d'Adolphe Adam, dont le père, fondateur de la classe de piano au Conservatoire, avait été le compatriote et l'ami du grand-père de M. le préfet de la Seine, le parrain et le professeur de son père :

« Hérold (Jean-Louis-Ferdinand), dit l'auteur du *Chalet* et du *Postillon de Lonjumeau*, naquit à Paris, en 1790. Son père, ALLEMAND DE NAISSANCE, était un professeur de piano de quelque réputation; il a laissé une seule œuvre de musique, gravée à Paris... W. Adam, qui était son parrain, reporta sur l'enfant toute l'amitié qu'il avait pour Hérold le père, son compatriote et son confrère. »

Ainsi, l'auteur de *Zampa* et du *Pré aux Clercs* était né, à Paris, D'UN PÈRE ALLEMAND. A-t-il été naturalisé Français? Est-ce son fils, le préfet, qui le premier aurait obtenu la naturalisation? Nous n'avons pas à le rechercher ici, voulant seulement constater, d'après un témoignage qui ne saurait être suspect, que, comme tant d'autres que les malheurs de notre pays et les aventures de la politique ont fait nos maîtres, le citoyen préfet de la Seine n'est qu'un Français d'occasion.

Théâtre de Saumur.

Direction E. BOULANGER.

LUNDI 3 *janvier* 1881,

GRAND SUCCÈS

LA FILLE DU TAMBOUR-MAJOR

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de MM. Chivot et Duru, musique de Jacques OFFENBACH.

Bureaux, **7 h. 3/4**; rideau, **8 h. 1/4.**

Voulez-vous rester jeune?

La plupart des maladies qui frappent l'humanité, l'**Anémie**, le **Rachitisme**, *les* **Dartres**, *les* **Eczémas**, *la* **Phthisie**, *la* **Goutte**, *le* **Cancer**, *etc., ont pour cause une altération du sang.*

Le **ROB LECHAUX**, *merveilleuse concentration des principes toniques, rafraîchissants, dépuratifs et iodurés du* **Cresson**, *de la* **Salsepareille rouge**, *du* **Quina** *et de l'éc. d'or. amères, purifie le sang, chasse les principes morbides et les vices impurs causes de maladies; détruit tous les restes des affections spéciales; stimule l'appétit, active la nutrition et la formation des globules rouges du sang, tonifie les fibres et les chairs; donne en quelques jours aux jeunes filles anémiques, aux enfants pâles, chétifs et lymphatiques, les couleurs, les forces et la gaieté; réveille les fonctions vitales; rend la vigueur qui s'enfuit aux convalescents, aux personnes sur le retour et aux vieillards affaiblis; équilibre les éléments du sang et prévient ainsi l'apoplexie et la congestion.* — Le fl., **4** fr.; **6** fl. pour **1** cure, expédiés fo, **21** fr. *Dép. gén.* **LECHAUX, Phien**, *rue Ste-Catherine, 164,* **Bordeaux.** *Broch. intérte fo. Nombreuses attestations.*

Saumur, pharmacie Normandine, et toutes les bonnes pharmacies.

SAUVEZ LES ENFANTS

sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Le docteur Routh, médecin en chef de l'hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et caséine — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os — (éléments dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root et autres farinacées, occasionne l'effroyable mortalité des enfants, 31 sur

---

4

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SERMENT D'UN ÉTUDIANT

(Conte de Noël)

(Suite et fin.)

V

Étienne Chambrey, continua mon ami Bersac, fut tout autre à partir de ce jour. Le lendemain, il désintéressait ses créanciers et dans la même nuit quittait Paris. Résolu à mener une vie nouvelle, il avait obtenu de son père d'aller terminer ses études à Montpellier. — Deux années plus tard, il recevait son titre de docteur et revenait se fixer à X...

Pour fêter son retour dans sa famille, celle-ci invita plusieurs amis à partager un repas donné en son honneur. Ses deux sœurs, mariées avantageusement dans les environs, se trouvaient naturellement de la partie ainsi que leurs maris; Mme Chambrey, heureuse et fière, embrassait son fils avec effusion; l'excellent juge de paix, moins expansif, mais tout aussi joyeux que sa femme, regardait complaisamment Étienne, tout en veillant aux derniers apprêts du festin.

Ai-je besoin de le dire? le dîner fut charmant; chacun chanta les louanges du fils dévoué, du travailleur infatigable et du lauréat. Étienne, embarrassé de tous ces compliments, remerciait; mais à mesure qu'ils se traduisaient, on voyait son visage, d'impassible qu'il était alors, prendre un air de tristesse inexplicable.

Au dessert, un des convives se leva en tenant son verre plein à la main :

— Je porte un toast, dit-il, au docteur Chambrey, au modèle des fils et des frères, je bois à l'habile patricien qui sera l'honneur de la Faculté, ainsi que l'ont dit publiquement ses examinateurs, il y a huit jours à peine; je bois au futur bienfaiteur de nos populations rurales!

Les applaudissements éclatèrent de toutes parts; tout le monde se leva; les verres s'entrechoquèrent et leur tintement argentin se mêlant au bruit des voix, formait la plus délicieuse des musiques.

— Comment! s'écria tout à coup M. Chambrey en regardant son fils, tu trinques avec de l'eau?

— Oui, mon père, répondit doucement le jeune docteur.

— De l'eau? répétèrent les convives surpris.

— Voyez plutôt!

Le verre d'Étienne était effectivement rempli de l'incolore liqueur.

— Il n'a point goûté au vin pendant le dîner, s'écria sa sœur aînée, je l'ai remarqué.

Tous les yeux braqués sur Étienne semblaient demander une explication.

— Que voyez-vous là d'extraordinaire, répartit en souriant le héros de la fête, j'aime cette boisson, préférablement à toute autre, est-il défendu d'en user?

— Ta, ta, ta, l'eau ne vaut pas le bon vin; d'ailleurs on ne trinque pas avec de l'eau.

— Étienne, reprit M. Chambrey, jette le contenu de ton verre et goûte-moi ce Saint-Émilion.

— Impossible, mon père.

— Impossible? répéta le juge de paix visiblement intrigué.

— J'ai fait le serment de ne plus boire de vin.

— Tu veux rire?

— Je parle sérieusement.

— Comment! tu ne bois maintenant que de l'eau?

— Oui.

— Depuis quand?

— Il y aura trois ans le soir de Noël prochain.

M. Chambrey poussa un profond soupir, étouffé aussitôt; s'élançant vers son fils, il le pressa tendrement dans ses bras, ne trouvant que ces seuls mots pour exprimer ce qu'il ressentait :

— Oh! mon cher enfant!... quoi, tu y songes encore!...

— Père, j'y songerai toujours!

La plupart des invités regardaient cette scène tout intime sans la comprendre; ceux qui avaient gardé le souvenir de la date rappelée, rendaient intérieurement grâce à Dieu d'avoir changé les peines en joies, le mal en bien.

Le dîner s'acheva comme il avait commencé, c'est-à-dire au milieu de l'allégresse générale; de l'incident, il n'en fut plus question.

VI

— Tu sais, maintenant, ajouta le percepteur des contributions directes, pourquoi le plus sympathique convive de notre réveillon, comme tu l'appelles, ne boit que de l'eau. Pour finir, un mot encore : il est bien entendu que tu garderas, jusqu'à la mort très-éloignée de mon bon docteur, cette histoire secrète; après lui, je te rends ta liberté.

— C'est dit.

Il y a huit jours, Henri Bersac m'envoyait la dépêche suivante :

« Un malheur : Étienne Chambrey vient de » mourir d'une angine laryngée, gagnée au chevet » d'un malade. — Désolation générale. »

Dégagé de ma promesse, j'ai pensé que cet épisode de la vie d'un homme estimé et regretté de tout un pays, serait lu avec intérêt, et, comme le jour de Noël a exercé une influence si grande sur sa destinée, le lecteur trouvera très-naturel que j'aie présenté mon récit sous la forme d'un conte de Noël.

SOPHRONYME LOUDIER.

FIN.

100 la première année, et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain), la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux étiques et rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. »

Citons quelques preuves de son efficacité, même dans les cas les plus désespérés :

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de santé. J. G. DE MONTÁNAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 juillet 1880.

Cure N° 85,410. — Rue du Tunnel, Valence (Drôme), 12 juillet 1873. — Ma nourrice m'ayant rendu mon enfant âgé de trois mois et demi, entre la vie et la mort, avec une diarrhée et des vomissements continuels, je l'ai nourri depuis de votre excellente Revalescière. Dès lors l'enfant allait mieux, et avec ce régime il reprit sa santé. — ELIZA MARTINET ALBY.

Observations de M. Dedé, professeur de chimie, Paris. « Depuis ma propre guérison par la Revalescière, j'ai continué avec le plus vif intérêt mes remarques expérimentales sur cette parfaite et excellente Revalescière. Ce qui m'étonne le plus, c'est sa bienfaisante influence sur les organes digestifs, sa propriété de complète et prompte assimilation au corps humain : bien nourrir et développer singulièrement l'appétit, faciliter une dépuration prompte et facile, et surtout assainir et rajeunir le sang (deux éléments de gaieté, beauté et santé). Ce qui en fait un bienfait vraiment divin, c'est d'augmenter et bonifier le lait des nourrices.» DEDÉ, professeur de chimie.

Cure N° 99.625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. *franco*. — Dépôt à Saumur : chez COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicier, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et C° (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

Médaille d'ARGENT, Exposition 1879

THYMOL-DORÉ

Recommandé par les sommités médicales pour l'Hygiène, l'Assainissement, Bains, lotions, toilette intime, etc. Le Flac. 2 fr.

SAVON AU THYMOL-DORÉ

HYGIÉNIQUE ET CONSERVATEUR DE LA PEAU

THYMOLINE-DORÉ

POUDRE VELOUTÉE IMPALPABLE

Dépôt Général : 20, rue Richer, PARIS

BESSON, pharmacien, place de la Bilange, MURAY, chemisier de MM. les officiers de l'Ecole, rue Saint-Jean.

P. GODET, *propriétaire-gérant.*

BUREAUX : 41, RUE SAINT-ROCH — 48e ANNÉE 1881 — Abonnement annuel, commençant en janvier. — MUSÉE SEUL : Paris, 7 francs; Départements, 8 francs 50. MUSÉE et MODES réunis : Paris, 13 francs; Départements, 16 francs. (Envoyer un bon de poste ou un mandat sur Paris.)

MUSÉE DES FAMILLES

Une livraison par mois avec dix à quinze magnifiques gravures inédites : un volume par an. NOUVELLES, HISTOIRES, SCIENCES, VOYAGES, BEAUX-ARTS, ACTUALITÉS. *Moralité irréprochable.* Texte par A. Genevay, H. de la Blanchère, Bertoud, Comettant, Deslys, Etienne Marcel, Chalamel, Paul Cellières, R. de Navery, Verne, etc. Illustrations, par A. de Bar, Bertall, Doré, Foulquier, Gavarni, Johannot, Lix, H. Scott, C. Gilbert, Kauffmann, Morin, etc. — Le volume de 1880 (47e année de la collection) est en vente.

COLLECTION. — Les 45 premiers volumes : chacun, Paris, 4 fr.

Somme à ajouter pour le port (France et union postale) : 1 volume, 1 fr.; 2 volumes, 1 fr. 50; 3 volumes, 2 fr.; et à partir de 4 volumes, 25 cent. en plus par chaque volume.

Les 46e et 47e volumes; chacun, Paris 7 fr., Départements 8 fr. 50.

NOTA. — LES VOLUMES RELIÉS SE PAYENT 1 fr. 50 EN PLUS PAR VOLUME.

Les abonnements se font pour l'année entière et partent du 1er Janvier. — Envoi d'un spécimen contre 25 cent.

Complément facultatif du MUSÉE

MODES VRAIES — TRAVAIL EN FAMILLE

31e ANNÉE

Journal mensuel, le meilleur et le plus sûr des guides pour une femme qui recherche la grâce et l'*élégance de bon ton* dans sa toilette, paraissant tous les mois avec le MUSÉE et contenant chaque année *mille* patrons et modèles *exécutables* de tous les ouvrages à l'aiguille; grandes feuilles de BRODERIE, gravures de modèles *coloriées*, grandes TAPISSERIES COLORIÉES, morceaux de musique des maîtres; grandes feuilles de crochet, tricot, filet, bourses, perles, jais, ornements, petits ouvrages nouveaux, etc., près de 200 colonnes de texte explicatif, *clair* et précis; causeries de salon; *critique des modes à éviter, créations intelligentes, jardinage, jeux de salon, proverbes, charades, énigmes.*

Tous dessins inédits, propriété exclusive des abonnés.

Chiffres de toutes les abonnées directes qui les demandent.

Prix d'abonnements : Paris, 7 fr. par an; Départements, *franco*, 8 fr. 50; avec le *MUSÉE*, Paris, 13 fr., Départements, 16 fr.

Envoi d'un numéro spécimen MUSÉE *et* MODES *contre* 50 *cent. en timbres-poste.*

A VENDRE

OU A LOUER

PRÉSENTEMENT,

MAISONS

A Beaulieu, commune de Dampierre.

S'adresser à M. Joseph SCHRETTENTHALER, pâtissier, rue Saint-Jean.

OFFICE D'HUISSIER

A CÉDER DE SUITE.

S'adresser, pour avoir des renseignements, soit à Me CHALET, huissier à Gennes, titulaire dudit office, soit à Me BOURASSEAU, huissier à Saumur, son mandataire. (731)

A VENDRE

UN PETIT PONEY CORSE

Propre à la selle et à la voiture.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

En totalité ou par parties,

UNE MAISON

Près la gare d'Orléans,

Composée de six pièces au rez-de-chaussée; au premier étage, quatre pièces; trois greniers, deux cours, puits et servitudes.

S'adresser au bureau du journal.

MALADIES CHRONIQUES

Vices du sang, cancers de toute nature, épilepsie, ulcères, goutte, asthmes, catarrhes, rhumatismes, toux, maladies de la peau, de la poitrine, de l'estomac, du cœur, du foie et des voies urinaires.

ON NE PAIE les honoraires qu'après la guérison. — Telle est la garantie donnée par *M. Robbe*, docteur homœopathe, 80, *rue d'Amsterdam, à Paris.* Consultations de 2 heures à 6 heures et par correspondance. (Affranchir.)

Me GAUTIER, notaire à Saumur, **demande de suite un petit clerc.**

LIBRAIRIE E. MILON ET FILS

On demande un apprenti.

MALADIES DE POITRINE ET DE LA GORGE

De tous les remèdes employés jusqu'à ce jour pour guérir les maladies graves des poumons et de la gorge, aucun n'a donné des résultats aussi certains et aussi constants que la FARINE MEXICAINE, del Dr Benito del Rio, de Mexico. Lorsque la guérison est encore humainement possible et que rien n'a réussi, on doit toujours avoir recours à la FARINE MEXICAINE. Cet aliment précieux FAIT DISPARAÎTRE promptement la diathèse tuberculeuse et les granulations de la gorge, en redonnant au sang sa composition normale de santé. La FARINE MEXICAINE, DANS UN TEMPS RELATIVEMENT COURT, fait cicatriser les plaies des poumons et les granulations de la gorge; c'est un fait qui ne peut plus être contesté aujourd'hui par personne, car plus de 100,000 MALADES GUÉRIS, ALORS QUE LE PLUS SOUVENT ON LES CROYAIT PERDUS PEUVENT CERTIFIER que la *Farine Mexicaine* est le seul remède vraiment efficace pour guérir la PHTHISIE TUBERCULEUSE, la LARYNGITE et la BRONCHITE chronique, le CATARRHE PULMONAIRE, les rhumes, l'épuisement prématuré et toutes les maladies de langueur. La FARINE MEXICAINE est un aliment tonique et digestif par excellence, qui peut être employé avec avantage à la nourriture des jeunes enfants, des valétudinaires et des vieillards, auxquels ELLE REDONNE SANTÉ ET VIGUEUR.

Se vend par boîtes de 1 kilog., 500 et 250 grammes, au prix de 7, 4 et 2 fr. 25, avec une brochure explicative sur sa composition, son mode d'emploi et d'action. Vente en gros : Chez le Dépositaire général, à Tarare, *M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.*

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épicier, rue d'Orléans. (443)

MALADIES DE LA PEAU

Dartres, Démangeaisons, Vices du Sang

Pharmacie FONTAINE, TARIN, successeur, 9, place des Petits-Pères, — Paris.

Pommade FONTAINE

LE POT : 2 FR.

Préconisée par les plus grands médecins de Paris : MM. Delzenne, Guibout, Horteloup, Pidoux, Bouchardat, Longet, pour guérir rapidement les *dartres* et la plupart des maladies de la peau réputées incurables. Son effet est merveilleux contre les *rougeurs de la face, l'inflammation des paupières, les hémorroïdes, les démangeaisons de la tête, des oreilles et de toutes les parties du corps* (frictions légères chaque soir).

GRAINE DE LIN TARIN

PRÉPARATION NOUVELLE *pour combattre* avec succès Constipations Coliques Diarrhées Maladies du foie et de la vessie

Exiger les boîtes en fer-blanc UNE CUILLERÉE A SOUPE MATIN ET SOIR DANS UN 1/4 DE VERRE D'EAU FROIDE

Marque de fabrique.

Prix de la Boîte : 1 fr. 30 c.

Salsepareille FONTAINE

LE FLACON : 5 FR.

Salsepareille alcaline et iodurée, dépuratif puissant contre la *scrofule*, le *rachitisme*, les maladies *dartreuses, syphilitiques*, etc. Bien supérieure à la Salsepareille iodurée ordinaire, elle ne délabre pas l'estomac et n'irrite pas l'intestin. (Dose habituelle : de une à deux cuillerées à potage le matin, et autant le soir.)

Salsepareille alcaline simple, dépuratif admirable contre les *démangeaisons.* — Même dose que la Salsepareille alcaline iodurée.

Salsepareille ferrugineuse, dépuratif, tonique fortifiant par excellence. Une cuillerée à soupe au commencement de chacun des deux repas principaux de la journée.

Dépôt chez M. ERNOULT, pharmacien à Saumur. (734)

Thés **CHOCOLAT** Vanille

Qualité supérieure

GUÉRIN-BOUTRON

PARIS

Santé : 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — **Vanille** : 2 fr.; 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)

INHALATEUR-CIGARE BTÉ S.G.D.G.

DE MAGNES-LAHENS

pour l'aspiration des vapeurs de

GOUDRON

Seul mode pratique et rationnel.

Seul médaillé à l'Exposition Universelle de Paris 1878.

DÉTAIL dans les principales Pharmacies

Très efficace contre les Oppressions, Enrouements, Asthme, Laryngites chroniques, etc. Excellent préservatif en temps d'épidémie. Utile aux fumeurs de tabac désireux de se corriger. Indispensable aux Chanteurs, Orateurs, Avocats.

On y fume le Goudron MAGNES-LAHENS à froid et à la manière du Camphre.

PRIX DE L'ÉTUI RENFERMANT GOUDRON, CIGARE ET ACCESSOIRES 1,50

GOUDRON MAGNES-LAHENS

POUDRE brevetée s. g. d. g.

Est au Goudron ordinaire ce que le papier Rigollot est à la Moutarde. Maniement propre et facile. Fournit, par simple macération dans l'eau ou tout autre liquide, une boisson IRRÉPROCHABLE à 5 centimes le litre.

PRIX DE LA BOITE POUR 50 LITRES, 2,50. — DEMI-BOITE, 1,50

L'Inventeur MAGNES-LAHENS Pharmacien de 1re classe TOULOUSE (Hte Gne) envoie FRANCO contre mandat-poste de 1,50 soit le Cigare, soit la demi-boîte de Goudron.

Dépôt à Saumur, chez M. ERNOULT, pharmacien.

PASTILLES GÉRAUDEL

AGISSANT PAR INHALATION ET PAR ABSORPTION

LES SEULES PASTILLES DE GOUDRON

RÉCOMPENSÉES par le Jury international

PARIS — Exposition Universelle de 1878 — PARIS

Rhume, Bronchite, Catarrhe, Enrouement, Irritation de Poitrine, Laryngite, Phthisie et en général toutes les affections contre lesquelles le Goudron est conseillé.

Très-utiles aux fumeurs, aux personnes qui fatiguent de la voix et à celles qui sont exposées, dans leurs travaux, à respirer des poussières ou des vapeurs irritantes.

L'immense succès de ces Pastilles, en France et à l'Étranger, prouve leur supériorité incontestable.

PRIX DE L'ÉTUI : 1f50

VENTE EN GROS : A. GÉRAUDEL, PHARMACIEN DE 1re CLASSE à SAINTE-MÉNEHOULD (Marne)

DÉTAIL : Dans toutes les Pharmacies — Env. frcs contre mand.-poste

Dépôt à Saumur, chez M. ERNOULT, pharmacien.

97, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

ENCRE NOUVELLE

MATHIEU-PLESSY ✻

Croix de la Légion d'Honneur à l'Exposit. univ. de 1867.

ENCRE NOUVELLE Double Violet

A COPIER

Adoptée par toutes les grandes Administrations.

DÉPOT CHEZ TOUS LES PAPETIERS

LA VELOUTINE

EST UNE

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS

Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

Saumur, imprimerie de P. GODET.